

**202406016****S.E.R.P.N****27370 LE THUIT DE L'OISON****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mil vingt-quatre le 13 Juin à 12h00, les membres du Bureau, légalement convoqués, se sont réunis en salle de réunion du siège social au Thuit de l'Oison ainsi qu'en visioconférence, sous la présidence de Mr Dominique MEDAERTS.

Nombre des membres :

En exercice : 16

Présents : 10

Votants : 9

Etaient présents :

Mr Dominique MEDAERTS  
Mme Marie-Hélène METTAIS  
Mr Jean-Louis LOIR  
Mr Fabien ARTAUD  
Mr Yann LOLLIER  
Mme Laurance BUSSIERE  
Mr Gérard PLESSIS  
Mr Jean-François LEFEBVRE  
Mr Joël DEWULF  
Mr Joël TEMPERTON

Absents excusés :

Mme Maria DUFROY  
Mr Hugues BOURGAULT  
Mr Vincent MOENS  
Mr Claude GENCE  
Mr Jean-Baptiste VOISIN  
Mr Bertrand PECOT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène METTAIS

***Au vu du sujet de ces délibérations, et afin d'éviter un éventuel conflit d'intérêt Mme METTAIS décide de ne pas prendre part aux votes.***

**Objet : Mise en place de mesures complémentaires sur le bassin d'alimentation du captage du Tremblay Omonville par avenant**

Le captage du Tremblay Omonville connaît depuis plusieurs années une problématique de pollution d'origine agricole, notamment les Nitrates issus de la fertilisation.

Pour préserver la qualité de la ressource en eau, une démarche de la gestion dynamique des Nitrates a été instaurée sur l'aire d'alimentation du captage et a été renforcée en 2019 par un dispositif d'incitation financière ; le paiement pour services environnementaux.

A mi-parcours de la mise en place du dispositif PSE du Tremblay Omonville, une évaluation agro-environnementale et socio-économique s'avère nécessaire, de manière à étudier son efficacité, le pérenniser et améliorer les pratiques respectueuses vis-à-vis de l'eau.

Cette évaluation a permis de proposer un complément au dispositif existant de manière à répondre aux nouveaux enjeux de pollution émergente (phytosanitaires) ainsi que les répercussions du dérèglement climatique.

Vu l'évaluation de dispositif PSE réalisée en 2023

Vu les pollutions émergentes liées aux phytos

En vue de consolider le dispositif PSE actuel

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau acceptent avec 9 voix pour de solliciter l'AESN pour :**

- Compléter par avenant la convention de mandat liée à la délibération de l'AESN N° CA 20-08 du 10 Mars 2020
- Intégrer l'enjeu phyto au dispositif PSE actuel
- Renforcer les modalités d'évaluation de service environnemental en vue de réduction des fuites nitrate
- Signer toutes pièces techniques, administratives ou financières relative à cette opération.

**Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE PRESIDENT,**

